

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HAPIE ROAD HP ROUGE RÉACTIF à L'EAU et BITUME RÉSINE HP

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom des produits:

- HAPIE ROAD HP ROUGE réactif à l'eau
- HAPIE ROAD HP ROUGE à base de Bitume Hautes

Performances

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Enrobés stockables destiné aux petites et moyennes réparations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAPIE

6 RUE DE L'ÉPINETTE
77340 PONTAULT COMBAULT
TEL 01 64 43 83 34
FAX 01 64 43 83 42
www.hapie.net
hapie@hapie.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence -ORFILA 01 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.



Xi - Irritant

Phrases de risque:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Phrases de sécurité:

S7/9- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes publiées par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélange PBT

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Préparation: Ce sont des produits qui sont composés de roches massives fractionnées et de bitume

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures,...

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

L'ingestion durant la manipulation est peu vraisemblable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Mousse, CO2, poudre, sable et éventuellement eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés

Autres informations : Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Equipements et procédures recommandés:

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas jeter dans les cours d'eau.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette.

Stocker à température ambiante supérieure à 5 ° C.

Garder loin de la chaleur.

Durée maximale: 3 ans

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

- Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées.

Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Porter un vêtement de travail approprié.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide en granulés

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange: Non concerné

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est: Non concerné

Point/intervalle d'ébullition: Non concerné

Intervalle de Point Eclair: Non concerné

Pression de vapeur: Non concerné

Densité: 1,7 g / cm³

Hydrosolubilité: Insoluble

Densité de vapeur: Non concerné

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non concerné

Point/intervalle de décomposition: Non concerné

9.2. Autres informations

Aspect :

- état physique : solide ou pâteux à température ambiante

- couleur : rouge

- odeur : caractéristique

Solubilité :

- dans l'eau : insoluble

- dans les solvants organiques : désenrobage

Masse volumique : environ 1650 kg/m³ à 25 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Produit stable aux températures usuelles de stockage, manipulation et d'emploi

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas d'incendie, des gaz toxiques incluant le CO et le CO₂ et de la fumée peuvent être générés.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer):

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'enrobé est un produit de construction non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit non mobile dans le sol

Eau : Insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement international de l'étiquetage de Transport. (IMDG,IATA,ADR,RID).

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code NC: 2715 00 00

- Information relative a l'emballage:

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CEE que nationales et communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit, et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Abréviations et acronymes:

- ADR:** Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- IATA:** Association internationale du transport aérien.
- ICAO:** Organisation de l'aviation civile internationale.
- IMDG:** Code maritime international des marchandises dangereuses.
- RID:** Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.

Rédigé le 15 mars 2016 par HAPIE